



**ACADÉMIE
DE MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECRUTEMENT DE PERSONNELS ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ:

Concours Public externe spécial ou externe ou interne et Concours correspondants aux enseignants des établissements d'enseignement privés sous contrat CAER pour :

- ✓ AGREGATION

Concours Public externe ou interne ou 3^{ème} voie et Concours correspondants aux enseignants des établissements d'enseignement privés sous contrat CAFEP et CAER pour :

- ✓ CAPES, CAPET, CAPLP

Concours correspondants aux enseignants des établissements d'enseignement privés 3^{ème} voie sous contrat CAFEP pour :

- ✓ CAPES

SESSION 2022

Le **RECTORAT DE LA MARTINIQUE** communique, l'ouverture des registres d'inscription, aux concours de recrutement des personnels enseignants du second degré, Agrégation, CAPES, CAPET et CAPLP ainsi que les concours correspondants aux enseignants des établissements d'enseignements publics et privés sous contrat, **au titre de la session 2022.**

INSCRIPTION :

**Du MARDI 19 OCTOBRE 2021 de 12h (heure de Paris)
au MERCREDI 17 NOVEMBRE 2021 à 17h (heure de Paris).**

Pour les concours du second degré (publics et privés) **dans les disciplines
ouvertes par le ministère,** l'inscription s'effectue

par le serveur INSCRINET

à l'adresse ci-dessous :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr>

- ✓ Concours Public externe spécial, externe et interne d'AGREGATION
- ✓ Concours Privé CAER d'AGREGATION
- ✓ Concours Public et Privé externe, interne ou 3^{ème} voie du CAPES
- ✓ Concours Public externe, interne et 3^{ème} voie du CAPET
- ✓ Concours Public externe, interne et 3^{ème} voie du CAPLP
- ✓ Concours Privé CAFEP et CAER pour les concours CAPET et CAPLP

Documents à adresser par COURRIER pour tous les concours au:

Rectorat – Direction des Examens et Concours DEC3

Les Hauts de Terreville 97233 SCHOELCHER

Du MARDI 19 OCTOBRE 2021 au MERCREDI 17 NOVEMBRE 2021

(le cachet de la poste faisant foi)

- ✓ **Le récapitulatif de votre inscription**
- ✓ **3 petites enveloppes à fenêtre**, timbrées au tarif en vigueur pour les lettres prioritaires (timbre rouge) sans porter votre nom et prénom
- ✓ **1 enveloppe à fenêtre grand format** (23 x 32.5) affranchie à 2.80 € (ne pas reporter le nom, le prénom et l'adresse sur les enveloppes)

Le dépôt des pièces justificatives numérisées s'effectuera pour cette session, par l'intermédiaire d'une boîte fonctionnelle qui sera mise à la disposition des candidats à la fin des inscriptions. Le lien de la plateforme sera communiqué dans une note destinée aux candidats sur le site de l'académie.

Liste des photocopies des pièces justificatives numérisées à prévoir dès votre inscription :

- ✓ Le dernier diplôme obtenu (master, attestations M1 ou M2 ou autres titres) pour les concours externes et les diplômes spécifiques
- ✓ La carte d'identité couleur ou du passeport

Communiqué

- ✓ *L'état de services pour les concours internes*, visé par le chef d'établissement et validé par la Direction des personnels du Rectorat
- ✓ *L'arrêté de nomination en qualité d'agent titulaire ou non titulaire*
- ✓ *L'arrêté indiquant votre dernier échelon*
- ✓ Les photocopies du contrat ou de l'agrément, du contrat de travail (pour l'enseignement privé et les contractuels)
- ✓ Les demandes d'aménagement d'épreuves pour les candidats présentant un handicap ou un cas particulier
- ✓ La demande de dispense de titre ou de diplôme par les mères ou pères de famille (photocopie du livret de famille ou attestation sur l'honneur) etc.

Calendrier prévisionnel de dépôt des pièces numérisées des concours du second degré sur la plateforme :

- ✓ **Agrégation interne :**
du lundi 29 novembre 2021 au lundi 6 décembre 2021 (pour les épreuves : du 25/01/2022 au 28/01/2022)
- ✓ **Pour les autres concours :**
du lundi 29 novembre 2021 au lundi 13 décembre 2021 (pour les épreuves de février 2022 à avril 2022)

RECOMMANDATIONS GENERALES :

Avant de vous inscrire au concours, il est recommandé de consulter le site du ministère, education.gouv.fr (**rubrique métiers et ressources humaines puis concours**) pour prendre connaissance des conditions de diplômes, conditions particulières propres à chaque concours, d'ancienneté et les modalités de téléchargement des dossiers RAEP (de certains concours).

Pour votre information : les contrats de droit privé sont : les CDI et CDD de droit privé, les CUI, les CIE, les CAE, les CAV, les CEC, les CES ainsi que les contrats emplois jeunes ou aides-éducateurs. Relèvent de contrats de droit public les fonctionnaires titulaires ou stagiaires, les agents contractuels administratifs ou enseignants ou assimilés (maître d'internat, surveillants d'externat, assistant d'éducation AED), les vacataires et les «CDIsés» de droit public.

Attention : Afin de prévoir l'organisation générale des concours et les convocations des candidats, il vous est demandé de fournir tous les documents réclamés aux dates prévues. Les dossiers non transmis à la DEC3 entraîneront l'annulation des candidatures.

Transmis pour diffusion :

A Madame l'IA - DAASEN
 A Mesdames et Messieurs les I.E.N., I.E.N. ET- EG et les I.A. - I.P.R.
 A tous les chefs d'établissement publics et privés sous contrat d'enseignement du 1^{er} degré et du 2nd degré
 A Mesdames et Messieurs les directeurs, les chefs de bureau,
 les chefs de services du Rectorat,
 Au responsable de l'Université des Antilles
 Au directeur de l'INSPE

Contacts et mails de la DEC3 : dec3.concours@ac-martinique.fr **Standard : 0596 52 25 00**

| | |
|-----------------------|---|
| 05 96 52 25 07 | CAPES interne, externe et 3 ^{ème} voie et CAPES toutes disciplines CAPLP externe, interne et 3 ^{ème} voie, toutes disciplines |
| 05 96 52 25 44 | Agrégation enseignement supérieur (professeur des universités) Agrégation externe toutes disciplines CAPÉPS externe et Interne CAPET externe et interne toutes disciplines PsyEN (ex COP) externe et interne CPE (Conseiller Principal d'Education) externe et interne |
| 05 96 52 25 28 | visioconférences pour certains concours CE2 |
| 05 96 52 25 24 | Agrégation interne toutes disciplines Organisation du CRPE : Professeur des écoles externe, interne, 2 ^{ème} concours interne - 3 ^{ème} voie, langue régionale, public et privé et 1 ^{er} concours interne privé |